

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la Salle La Nature-en-Mouvement, le mercredi 17 décembre 2025 à 19 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire  
Madame Mélodie Georget, conseillère  
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller  
Monsieur David Morin, conseiller  
Monsieur Claude Rainville, conseiller  
Madame Isabelle Thibeault, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Signature de conventions – Manoir Rouville-Campbell (lot 6 589 470).
3. Gouvernement du Québec – Révision de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec.
4. Adoption du Règlement numéro 1375, intitulé: « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
5. Adoption du Règlement numéro 1374, intitulé « Règlement établissant la tarification des services municipaux pour l'année 2026 ».
6. Adoption du Règlement numéro 1130-3, intitulé « Règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique ».
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

... Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 05.

... Dépôt du certificat de convocation.

2025-387

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant:

2. Signature de conventions - Manoir Rouville-Campbell (lot 6 589 470).

2025-388

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉVISION DE LA CIBLE DE RÉDUCTION  
DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2025, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs déposait à l'Assemblée nationale le document de consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec et que ce dépôt s'inscrit dans le processus officiel de révision de la cible québécoise de réduction des GES prescrite par la *Loi sur la qualité de l'environnement* au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE les défis liés aux changements climatiques se multiplient et que les municipalités sont en première ligne des impacts de ces changements;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé un mémoire dans le cadre de cette consultation;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est d'avis que l'État doit maintenir le cap en déployant les efforts nécessaires pour diminuer notre vulnérabilité et assurer la résilience de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE la révision à la baisse de la cible ne peut qu'accentuer les conséquences des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la FQM recommande au gouvernement le maintien de cibles ambitieuses, alignées sur la science ainsi qu'un financement stable pour la mise en œuvre des plans climat des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec recommande une réduction des émissions nettes entre 37,45 % et 45 % d'ici 2030 par rapport à 1990 et l'atteinte de la carboneutralité en 2045 dans son huitième avis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la position de la Fédération québécoise des municipalités inscrite dans le mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la révision périodique de la cible québécoise de réduction des gaz à effet de serre du Québec.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande au gouvernement du Québec de maintenir des cibles de réduction de gaz à effet de serre ambitieuses et un financement pérenne pour la mise en œuvre des plans climat des municipalités.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

2025-389

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1375 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1375 a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Rainville

**APPUYÉ PAR** : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1375, intitulé : « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2025-390

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1374 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1374 a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1374, intitulé : « Règlement établissant la tarification des services municipaux pour l'année 2026 », soit et est adopté par ce conseil.

2025-391

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES NUMÉRO 1130 AFIN D'ALLÉGER LES MODALITÉS DE TAXATION DES INSTALLATIONS NE COMPORTANT PAS DE FOSSE SEPTIQUE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1130-3 a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1130-3, intitulé : « Règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique », soit et est adopté par ce conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées par les personnes présentes.

2025-392

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

Que la présente séance extraordinaire du 17 décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 15.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Mélodie Georget et Isabelle Thibeault et messieurs les conseillers Gaston Meilleur, David Morin, Claude Rainville et Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

(S) *Marc-André Guertin*

**Marc-André Guertin, maire**

(S) *Anne-Marie Piérard*

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**